

Soyez conscient des problèmes et des risques potentiels tels que :

- Dans certains contextes dans lesquels les soins médicaux ne sont pas à la hauteur des normes canadiennes, il se peut que les procédures que vous subirez augmentent votre risque de contracter une infection, comme l'hépatite B ou C ou le VIH.
- Après une chirurgie, il se peut que vous soyez plus vulnérable aux risques locaux pour la santé, puisque votre système immunitaire pourrait être affaibli.
- La demande croissante d'organes donnés a entraîné la création d'entreprises offrant des services de greffe internationaux faisant appel à des personnes de pays en développement qui sont payées pour donner leurs organes. Il arrive également que l'on prélève des organes de prisonniers sans leur consentement. De telles pratiques ne sont légales que dans quelques pays, et l'exploitation des donneurs soulève de plus en plus de questions

préoccupantes. De plus, l'innocuité de ces organes ou la sécurité des chirurgies utilisées pour la greffe d'organes pourrait ne pas atteindre les normes en vigueur au Canada.

- Les procédures médicales à l'étranger n'incluent habituellement pas les soins de suivi. Vous devrez demander de l'aide si vous avez des complications ou des effets secondaires ou si vous avez besoin de soins postopératoires une fois de retour au Canada. Cependant, les médecins au Canada n'auront pas tous les détails utiles sur les soins que vous avez reçus à l'étranger.
- Si les choses ne se déroulent pas comme prévu, vous aurez probablement peu de recours juridiques.
- Soyez prêt à payer comptant. Les régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux et certains régimes privés ne couvrent pas les procédures médicales subies à l'étranger.